



Communiqué de presse
13 septembre 2018

Carte Blanche Partenaires analyse l'impact financier de la réforme « 100% santé » sur les complémentaires santé

En renforçant l'accès aux soins et équipements optiques, dentaires et auditifs, la réforme « 100% santé » représente des avancées majeures pour les Français. Les complémentaires santé joueront un rôle important dans sa mise en œuvre, notamment à travers l'augmentation des prestations reversées. Retour sur les apports et impacts du « 100% santé ».

Cette réforme majeure pour le quotidien des Français en matière d'optique, de dentaire et d'audioprothèse se mettra progressivement en place au cours des 3 prochaines années. Cette nouvelle offre, sans reste à charge pour les patients, sera prise en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires santé. Ces dernières auront donc un rôle majeur dans la réussite de la réforme.

En dentaire : entre 500 et 600 millions d'euros dont, uniquement pour 2 postes, au moins 266 millions d'euros supplémentaires pour les complémentaires en 2023

La réforme prévoit une prise en charge différenciée selon la position de la dent et des matériaux.

La hausse de la base de remboursement de la Sécurité Sociale prévue sur les **soins dentaires** entrainera la **hausse du Ticket Modérateur**. Cette hausse est estimée par Carte Blanche Partenaires à **110 millions d'euros**.

La réforme prévoit également une prise en charge renforcée pour les « dents visibles ».

En prenant l'exemple d'une couronne céramo-métallique, **l'augmentation** est ainsi évaluée à **156 millions d'euros**.

Uniquement sur ces deux seuls postes de dépenses, il faut ainsi prévoir 266 millions d'euros de remboursements supplémentaires pour les complémentaires santé.

En audiologie : 647 millions d'euros supplémentaires pour les complémentaires en 2021

Aujourd'hui, seulement 35% des 3 millions de personnes appareillables sont équipées. Demain, la Direction de la Sécurité Sociale souhaite tendre vers un taux de 50% soit **450 000 individus supplémentaires**. Ces équipements feront logiquement l'objet d'une prise en charge par les complémentaires santé.

On estime que le panier « 100% santé » représentera **30% des ventes d'équipements** en 2021.

Il faut aussi envisager un éventuel effet d'aubaine de renouvellements anticipés dû à la disparition d'une partie de l'entrée de gamme des catalogues des fabricants par la réforme, les porteurs de ce type d'équipements sont estimés à 30%.

Il faut prévoir 647 M d'euros de remboursement complémentaire en plus, en se basant sur les caractéristiques de consommation de 2017.

En optique : 70 millions d'euros supplémentaires pour les complémentaires en 2020

En offrant une meilleure prise en charge des frais optiques, Carte Blanche Partenaires estime que le panier « 100% santé » représentera **10% des ventes d'équipements** et donc une hausse des remboursements des complémentaires.

Le désengagement de la Sécurité Sociale sur les soins et équipements, hors panier RAC Zéro dans le panier libre, devrait probablement contraindre les complémentaires santé à augmenter le montant de leurs remboursements.

En supposant que le désengagement de la Sécurité Sociale sur les équipements libre soit pris en charge entièrement par les complémentaires santé, il faut prévoir une hausse du remboursement complémentaire de 70 M d'euros.

Deux mesures dangereuses pour la filière lunetière française

- **La limite du prix de vente des montures à 30€** entraînera un accroissement des importations asiatiques et **un abaissement de la qualité des produits**.
- **L'abaissement du plafond de remboursement des montures de 150 à 100€** entraînera un reste à charge nouveau pour les Français, et donc **une baisse des ventes des équipements Origine France Garantie**. C'est une menace pour les 1 000 emplois de la filière lunetière française (dont 500 situés dans l'Ain et le Jura).

**Téléchargez le Scanner (Infographie)
sur les apports et impacts de la réforme 100% Santé,
via ce lien :**

https://www.carteblanchepartenaires.fr/sites/default/files/img-contenus/cbp-scanner2-sept2018-100_sante_les_effets.pdf

À propos de Carte Blanche Partenaires :

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 190 000 partenaires.
www.carteblanchepartenaires.fr

Contacts presse

Hélène BURY
Responsable Communication Carte Blanche Partenaires
Tél : 01 53 24 04 38
helene.bury@carteblanchepartenaires.fr

Laure CURIEN
Agence Comfluence
Tel : 01 40 07 98 27
laure.curien@comfluence.fr